# ABAKUS SECURITE

**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**
**AU CAPITAL DE 647 570 €**
**SIEGE SOCIAL : 75, RUE DE LOURMEL**
**75015 PARIS**
**799 484 613 RCS PARIS**

---

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 27 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Et le vingt-sept juin,
A 10 heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, 146, boulevard de Grenelle 75015 PARIS, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Eric LIEURE préside la séance en qualité de Président.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 48 433 actions sur les 64 757 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :
- La feuille de présence à l'assemblée,
- Les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- Les formulaires de vote par correspondance,
- Les copies des lettres de convocation,
- Le rapport de gestion du Président,
- Le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de Commerce,
- Le texte des résolutions proposées.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, le rapport spécial du Président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

## ORDRE DU JOUR

- Examen du rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,

- Approbation des comptes annuels,

- Quitus au Président,

- Approbation des charges non déductibles,

- Affectation du résultat,

- Conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce,

- Renouvellement du mandat de la présidence,

- Remplacement du Président démissionnaire,

- Pouvoir pour les formalités.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Président.

Enfin le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

* * *

**SEPTIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Eric LIEURE de son mandat de Président à compter du 30 septembre 2025, et décide de nommer en remplacement Monsieur Andreas GALL demeurant [redacted], pour une durée de un mois à compter du 1er octobre 2025.

Le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société.

Il peut en outre déléguer des pouvoirs, mais seulement pour un objet et une durée limités.

Le nouveau Président désigné ne percevra aucune rémunération pour l'exercice de son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**HUITIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Monsieur Eric LIEURE

Eric LIEURE